

Politique | Loi Orientation Mobilités : des projets et des renoncements en Nouvelle-Aquitaine



En complément de la présentation en Conseil des Ministres de la Loi Orientation Mobilités par le Ministre des Transports Elisabeth Borne, en début de semaine, une annexe au projet de loi présente la liste des principaux projets ferroviaires, routiers et fluviaux envisagés par le gouvernement. Une liste qui cible les engagements prévus pour le mandat actuel et le suivant (jusqu'à juin 2027) et qui vient concrétiser les annonces de l'exécutif de concentrer les efforts sur l'entretien des réseaux existants au détriment de nouveaux projets dont les financements seraient considérés comme non assurés. Focus ici sur les grands projets qui concernent la Nouvelle-Aquitaine. Une feuille de route « a minima » qui n'a pas manqué de causer des déceptions.

Comme le détaille le député girondin LREM Benoît Simian dans un communiqué de presse, la traduction de cette loi LOM, en terme de programmation d'investissement en Nouvelle-Aquitaine, révèle « des engagements financiers importants » en regard de la loi de programmation précédente. « Au total 961 M€ d'investissements de l'État pour les infrastructures aquitaines de transports seront investis, soit une augmentation de 32,5 % pour la période 2018-2022 par rapport au quinquennat précédent » Et de détailler « 303 millions d'euros pour la régénération du réseau existant (routier et fluvial), 86 millions d'euros pour les grands projets ferroviaires, 46 millions d'euros pour les transports du quotidien, 55 millions d'euros pour le fret et les ports et 104 millions d'euros pour les trains entre les grandes agglomérations ».

"Le renoncement à la construction d'une grande voie de communication européenne"

Mais au titre des grands projets ferroviaires notamment, les projets présentés en annexes de la loi LOM (et qui pourront être révisés et corrigés par le Parlement, lors des débats) sont loin de contenter les élus locaux.

Concernant la **LGV Bordeaux-Toulouse**, évoquée dans le document, la priorité est en réalité placée sur les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT) et au sud de Bordeaux pour décongestionner des voies saturées et ainsi accroître les circulations de TER. Une manière pourtant pour le Gouvernement de confirmer son intérêt pour l'infrastructure, qui au-delà de l'aménagement des sorties aux abords des deux capitales régionales, envisage bel et bien la réalisation d'un premier tronçon entre Agen et Toulouse. Pour autant, du côté des élus on note avec regret que les propositions de financements proposées ne figurent pas dans la loi, nourrissant de vives inquiétudes sur le calendrier réel de réalisation du projet...

Sur la **LGV Bordeaux Mont-de-Marsan Dax Espagne**, il n'y a là pas vraiment de surprise : le projet est clairement évacué par

Gouvernement, et ne figure pas dans le projet de loi. « C'est une mauvaise nouvelle pour les habitants des Landes et pour notre environnement car seule une voie nouvelle permet une augmentation importante du nombre de trains du quotidien ainsi qu'un report sur rail des milliers de camions qui encombrent nos routes. C'est aussi un mauvais coup porté à l'attractivité et au développement économique de notre territoire. C'est enfin le renoncement à la construction d'une grande voie de communication européenne » regrettent en chœur les élus socialistes landais au premier rang desquels Xavier Fortinon, Président du Conseil départemental, Renaud Lagrave, Vice-président du Conseil régional et les parlementaires Boris Vallaud, Monique Lubin et Boris Kerrouche, au côté d'Alain Vidalies, ancien ministre des Transports qui en avait signé la déclaration d'utilité publique, sous le mandat de François Hollande.

Profitant des débats parlementaires à venir, députés et sénateur PS landais annoncent d'ores et déjà qu'ils déposeront des amendements visant à réinscrire la LGV Bordeaux-Mont de Marsan-Dax vers l'Espagne dans le projet de loi pour maintenir la réalisation en 2027.

Quid de la RN 147 ?

Enfin du côté de l'ex-Limousin, l'annonce du projet de loi LOM a également fait quelque remous. Si la rénovation de la ligne **Paris-Orléans-Limoges-Toulouse** (POLT) est inscrite et la **nationale 141** entre Limoges et Angoulême a été évoqué par le Ministre lors de son discours, le président socialiste du Conseil départemental de Haute-Vienne, Jean-Claude Leblois, s'inquiète dans une lettre adressée aux trois parlementaires de la majorité gouvernementale de son département, de constater que « la **RN 147** (Poitiers Limoges, ndr) n'est pas mentionnée une seule fois dans le projet de loi » et espère que ceux-ci « sauront peser devant la représentation nationale l'urgence d'amender ce projet de loi ». Par ailleurs, s'il acte en effet « que les annonces antérieures concernant la modernisation du réseau ferroviaire ont bien été inscrites dans le projet de loi, il regrette que rien ne soit proposé en faveur d'alternatives à l'automobile pour faciliter les déplacements du quotidien, (notamment sur les liaisons entre Limoges -Angoulême et Limoges-Poitiers) et que la connexion à grande vitesse vers Paris soit complètement absente de ce texte ».



Solène M.

Crédit Photo : aqui
Publié sur aqui.fr le 28/11/2012
[Url de cet article](#)